



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Commandes de sondages et recours aux cabinets de conseil par l'Elysée

Question écrite n° 16239

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur les commandes de sondages et le recours aux cabinets de conseil par l'Élysée. Dans le rapport annuel de la Cour des comptes relatif aux comptes et à la gestion des services de la présidence de la République, rendu public le 24 juillet 2018, il est précisé qu'« il n'a pas été réalisé de sondage d'opinion, ni fait appel à un cabinet de conseil » par l'Élysée pour l'exercice 2017. Il lui demande de lui indiquer si tel a été le cas également pour l'exercice 2018.

Texte de la réponse

Au titre des dépenses de communication, la Cour des comptes relevait en page 11 de son rapport sur les comptes et la gestion 2017 qu'il n'avait pas été réalisé de sondage d'opinion, ni fait appel à un cabinet de conseil en 2017. Il en a été de même en 2018 au titre des dépenses de communication de la présidence de la République.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16239

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 749

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2079